



ÉDITO | LE PROJET ÉDUCATIF ET SES IMPACTS

Vous serez ou vous avez déjà été sollicités pour participer à l'élaboration du projet éducatif de votre établissement.

Certaines directions sont ou seront tentées de presser le pas pour élaborer très rapidement le projet de vote établissement. Sachez que vous n'avez aucune raison de vous précipiter, car les commissions scolaires ne doivent rendre effectif leurs plans d'engagement vers la réussite (PEVR) que le 1^{er} juillet 2019 ou à une autre date si le nouveau ministre le décide.

Les plans que vous élaborerez dans vos établissements devront être cohérents avec le PEVR de la CSPÎ. Toutefois, ils devront respecter, et ce, intégralement l'autonomie professionnelle des enseignantes et des enseignants. De plus, aucune approche ou méthode pédagogique ne devra faire partie de son contenu.

Finalement, utilisez des cibles qualitatives plutôt que des cibles quantitatives, car cette approche vous permettra de tenir compte des différents facteurs (humains, sociaux, économiques) inhérents à votre établissement.

Les personnes déléguées auront un premier aperçu de l'angle par lequel elles pourront aborder l'élaboration du projet de leur établissement. Nous vous informerons rapidement des formations qui seront offertes par le SEPI.

Il est d'une importance primordiale pour vous et pour le SEPI de ne pas prendre à la légère la rédaction du projet éducatif car il pourrait, entre autres, avoir de lourdes conséquences sur notre autonomie professionnelle.

■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca

INFO | COMPOSITION D'UN CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT AU PRIMAIRE

Quelle est la composition d'un conseil d'établissement d'une école primaire ?

Le conseil d'établissement (CÉ) comprend au plus vingt (20) membres et il est composé des personnes suivantes :

1. au moins quatre (4) parents d'élèves fréquentant l'école et qui ne sont pas membres du personnel de l'école, élus par leurs pairs;
2. au moins quatre (4) membres du personnel de l'école, dont au moins deux (2) enseignants et, si les personnes concernées en décident ainsi, au moins un (1) membre du personnel professionnel non enseignant et au moins un (1) membre du personnel de soutien, élus par leurs pairs; [...]

3. dans le cas d'une école où des services de garde sont organisés pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, un (1) membre du personnel affecté à ces services, élu par ses pairs;
4. deux (2) représentants de la communauté et qui ne sont pas membres du personnel de l'école, nommés par les membres visés aux paragraphes 1 à 4. Les représentants de la communauté n'ont pas le droit de vote au conseil d'établissement.

Référence : Article 42 de la Loi sur l'instruction publique (LIP).

■ Sylvain Frenette | sylvainfrenette@sepi.qc.ca

AGENDA



PERSONNES DÉLÉGUÉES

>> CHANGEMENT D'HEURES
Le mardi 6 novembre 2018 de 8h30 à 16h00: conseil des personnes déléguées (CPD) à la salle Galleria Ouest du Centre Leonardo da Vinci

FORMATIONS

** INSCRIPTION NÉCESSAIRE **

>> **Le 8 novembre 2018 de 8h30 à 15h30**: formation Délégué(e) 101
>> **Le 13 novembre 2018 de 13h à 15h**: formation Comité local de perfectionnement (CLP)

CONSEIL FÉDÉRATIF

>> **Les 12, 13 et 14 décembre 2018**: Conseil fédératif (CF) de la FAE



INFO | C'EST PARTI POUR LES CONCOURS DU MOUVEMENT héros!

De nouveau cette année, nous vous invitons à participer aux deux concours du mouvement héros avec vos élèves.



Tous héros et responsables pour notre planète

1) **Tous héros et responsables pour notre planète** met l'accent sur l'écocitoyenneté. Mener un projet ou une action, avec un élève, en groupe classe ou école, permettra à vos élèves de prendre conscience de leurs choix de consommation et les aidera à répondre à leurs besoins de façon plus responsable. En plus d'une

certification héros, les prix offerts incluent des bannières pour les classes et les écoles gagnantes de même que des prix d'une valeur totale de 5000\$. Plus d'une dizaine de prix sont remis chaque année. Pour vous donner des idées de projet, consultez la liste d'activités proposées: <https://bit.ly/2QkHVw3>.

2) **La grande rédaction** s'adresse aux élèves de 4^e et 5^e secondaire, de l'éducation des adultes et celles et ceux inscrits dans un parcours de formation axé sur l'emploi. Le thème retenu est «la qualité de l'information à l'ère



des médias sociaux». Vos élèves sont invités à rédiger un texte d'opinion ou une lettre ouverte sur le phénomène des fausses nouvelles. Un jury de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) sélectionnera les textes gagnants. Plusieurs prix sont offerts dont un stage de

deux jours au quotidien *La Presse*, une publication et un abonnement au journal *Le Devoir* ou encore une formation intensive de trois jours avec *Amnistie Internationale*. Profitez-en pour préparer vos élèves en leur proposant une formation offerte dans les écoles pour lutter contre la désinformation intitulée #30 secondes avant d'y croire (<https://30secondes.org>).

Les deux concours se déroulent jusqu'au 29 mars 2019. Tous les détails, de même que les formulaires de participation, se trouvent au www.lafae.qc.ca/heros ou encore sur la page Facebook «Mouvement héros – FAE».

■ Chantal Poulin | chantalpoulin@sepi.qc.ca



CCF | SONDAGE PORTANT SUR LE FÉMINISME QUE NOUS VOULONS

Un sondage à propos de l'égalité entre les hommes et les femmes a été effectué au cours du mois de mars, par téléphone, auprès de 500 personnes répondantes membres de la FAE: enseignantes, enseignants et personnes retraitées.

Ce sondage a permis de mettre en lumière la présence très élevée de remarques sexistes, racistes ou homophobes à l'école, autant du côté des élèves que des enseignants masculins (même si ceux-ci sont en minorité dans la profession).

Autre donnée intéressante, une majorité de répondant(e)s croit que la présence accrue d'hommes dans le milieu de l'enseignement favorise la réussite des garçons alors que dans les faits, il n'y a pas de corrélation, que ce soit au Québec ou dans d'autres pays.

Ce sondage a permis d'observer la présence et l'adhésion encore très grande aux stéréotypes sexuels et aux préjugés dans nos milieux. Plusieurs éléments de ce sondage ont permis de valider certaines des orientations de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et d'identifier des pistes de réflexion ou de travaux qui pourraient être exploités au cours des prochaines années.

N'hésitez pas à écrire à chantalpoulin@sepi.qc.ca si vous voulez recevoir les résultats du sondage en entier.

Chères féministes et chers alliés, continuons le combat car notre principal ennemi est la croyance trop répandue que les luttes sont terminées!

■ Chantal Poulin | chantalpoulin@sepi.qc.ca
■ Martine Charron, déléguée au Conseil fédératif



L'importance d'être informé!

De façon générale, dans chaque établissement, il y a une personne déléguée syndicale. Cette personne est là

pour répondre à certaines de vos questions ou pour vous référer à votre syndicat local au besoin. Elle agit, entre autres, comme courroie de transmission entre votre établissement et votre syndicat local. N'hésitez pas à aller la voir et à lui poser des questions.

Aussi, la personne qui accepte d'être votre représentante dans votre établissement mérite d'être soutenue. C'est pourquoi il importe que vous participiez aux rencontres et aux consultations qu'elle organise. Ces échanges lui permettent de bien vous représenter auprès de la direction d'établissement ou lors d'instances syndicales.

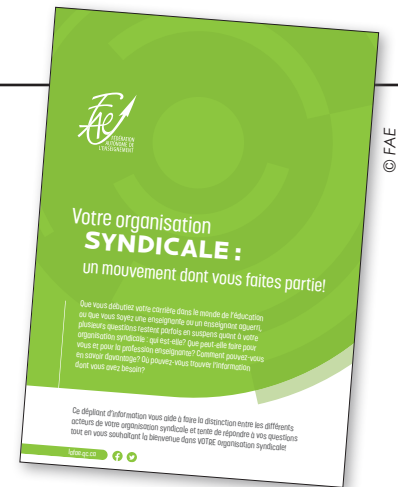
LE RÔLE DE VOTRE SYNDICAT LOCAL

Votre syndicat local est là pour aider ses membres, que ce soit individuellement ou collectivement, à régler les différends qu'ils peuvent avoir avec l'employeur. Si vous éprouvez des difficultés particulières, vivez des conflits ou vous questionnez sur vos droits et obligations professionnelles, n'hésitez pas à communiquer avec votre syndicat local.

Des personnes sont là pour répondre à vos questions, vous appuyer et défendre vos intérêts au besoin.

Ce texte est tiré du document *Votre organisation syndicale: un mouvement dont vous faites partie!* publié par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et disponible sous la section *Nouvelles* de notre site Web: www.sepi.qc.ca/organisation-syndicale.

■ Chantal Poulin | chantalpoulin@sepi.qc.ca



ÉCHO DU CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES (CPD) DU 4 OCTOBRE 2018

Élection au poste de 1^{er} vice-présidence du SEPÎ

À la suite de la période de mise en candida-

ture: Sylvain Frenette, Daniel

Savard et Sylvie Zielonka, sont les trois enseignants qui seront inscrits sur la liste électorale. Les personnes déléguées élisent Sylvain Frenette.

Guide d'affirmation professionnelle de la FAE

Nathalie Morel et Josée Roy, de la FAE, présentent le guide d'affirmation professionnelle réalisé par la FAE.

Élections aux comités temporaires et délégation

Les personnes déléguées procèdent à l'élection des représentantes et représentants aux comités temporaires pour l'année 2018-2019. De plus, ils procèdent à l'élection de la délégation du SEPÎ au 8^e Congrès de la FAE.

Travaux au SEPÎ

Pierre-Luc Gagnon fait état des travaux qui ont été réalisés pendant l'été. Il indique également les travaux qui seront réalisés pendant l'année scolaire 2018-2019.

Négociation locale (suivi)

Serafino Fabrizi indique que le cahier des demandes syndicales a été présenté à la CSPÎ et que celle-ci en a fait de même avec ses demandes patronales.

Assurances collectives

Serafino Fabrizi indique qu'il y aura une campagne de consultation/adhésion du 1^{er} au 26 octobre 2018. Cette consultation portera notamment sur les assurances soins dentaires.

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca





INFO | RENCONTRES DE PARENTS / DIX RENCONTRES COLLECTIVES

Récupération de votre temps

On oublie trop souvent dans les milieux qu'il existe des dispositions encadrant la récupération du temps supplémentaire effectué pour les trois (3) premières rencontres de parents et les dix (10) rencontres collectives.

Le **temps** requis pour ces **dix (10)** rencontres et les **trois (3)** premières réunions avec les parents est considéré comme du **travail de nature personnelle (TNP)** et ne peut être annualisé.

La semaine où une rencontre collective ou une réunion de parents se tient, l'enseignant diminue son temps de présence obligatoire à l'école pour le TNP dans la même semaine ou la ou les semaines suivantes si cela lui convient mieux. Les rencontres collectives¹ sont toutes rencontres de deux (2) profs ou plus, demandées par la direction, qui ne sont pas prévues dans la tâche complémentaire. On diminue d'autant le temps de TNP à faire dans les jours ou semaines suivant cette ou ces rencontres.

COMMENT FAIRE LES MODIFICATIONS ?

Vous avez une rencontre collective, le lundi, d'une durée de 2 heures 30 minutes. Le mardi, en rentrant au travail, vous avisez votre direction **PAR COURRIEL** des moments où vous serez absent ou en période libre au cours des prochains jours ou semaines jusqu'à récupération totale du temps de 2 heures 30 minutes.

Le motif: récupération du temps passé en rencontre collective.

Il en est de même pour les trois (3) premières rencontres de parents.

Souvenons-nous par ailleurs qu'au-delà des trois (3) rencontres, la direction doit réduire votre tâche complémentaire dans les jours ou semaines suivantes pour l'équivalent du temps fait pour la préparation et la rencontre d'un ou de plusieurs parents.

En raison des dispositions de l'Entente locale (art. 8-5.05), la compensation devra se faire sur un des éléments demandés au point c) de votre tâche complémentaire, soit les réunions ou rencontres (ou autre travail) fixées par la direction.

Puisqu'il s'agit **d'aviser** la direction et **non pas de lui demander la permission**, voici un bref exemple de ce qui est suffisant comme message:

Madame la directrice,

Je vous avise, par la présente, qu'en raison du temps passé en rencontre collective hier, je procéderai à la récupération de mon temps de TNP en ne l'effectuant pas lundi, mardi et mercredi de la semaine prochaine au moment initialement prévu à l'horaire que je vous ai remis au début de l'année.

Merci d'en prendre note et de faire suivre aux personnes concernées.

Michel

Voilà comment, en deux (2) minutes, vous aurez récupéré le temps qu'on vous doit. L'expression très judéo-chrétienne «on compte pas notre temps» est révolue. Tout le monde compte son temps, pourquoi seriez-vous gêné d'en faire autant ?

■ Nancy Hénault | nancyhenault@sepi.qc.ca

¹ Est considérée comme rencontre collective, toute rencontre d'un groupe défini d'enseignants: degré, cycle, niveau, discipline, école (EL 8-7.10 B) 1.).

Le **TODO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI). Tiré à 2600 exemplaires, le **TODO** est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ).

La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.



Commentaires et/ou suggestions
Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI)
745, 15^e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9



Tél.: 514-645-4536 | Téléc.: 514-645-6951
Par courriel: topo@sepi.qc.ca

